

DÉLIBÉRATION N°2026-14

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le mardi 24 mars 2026 à 14h, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BISSIÈRE - Adeline DUMON - Bruno GENZANA - Coline HOUSSAYS - Michel KELEMENIS - Roland MAY - Clémence PARODI - Élodie PRESLES - Patrick RANCHAIN - Jean-Pierre RICHARD - Gilles RIPERT

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Marion COUTRIS a donné sa procuration à Élodie PRESLES
Michaël DIAN a donné sa procuration à Michel KELEMENIS
Richard GALY a donné sa procuration à Bruno GENZANA
Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE
Muriel MAYETTE-HOLTZ a donné sa procuration à Adeline DUMON
Virginie PIN a donné sa procuration à Jean-Pierre RICHARD
Alexandra TIMÁR a donné sa procuration à Patrick RANCHAIN

ÉTAIENT ABSENTES :

Chantal EYMEOD - Claire RANNOU

VU le Code général de la Fonction publique,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code des juridictions financières,

VU l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la délibération n°2021-48 du Conseil d'Administration d'Arsud du 8 décembre 2021 relative à l'adoption du règlement concernant les immobilisations et amortissements,

VU la délibération n°2025-14 du Conseil d'Administration d'Arsud du 5 mars 2025 adoptant le Budget primitif 2025,

VU la délibération n°2025-20 du Conseil d'Administration d'Arsud du 19 juin 2025 adoptant la mise à jour du Règlement Budgétaire et Financier,

VU la délibération n°2025-29 du Conseil d'Administration d'Arsud du 12 novembre 2025 adoptant le Budget supplémentaire 2025,

VU la prise de décision du passage anticipée au CFU par courrier du 10 juin 2024 adressé au Comptable assignataire,

Considérant :

- Que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière d'Arsud, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,
- Que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,
- Que le président ne participe pas au vote de la présente délibération.
- La présentation générale du compte financier 2025 ci-après,

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 648 934,43 €	5 600 624,29 €	7 249 558,72 €
	Recettes réalisées (1)	1 428 724,52 €	5 480 633,91 €	6 909 358,43 €
	Restes à réaliser	93 053,91 €	0,00 €	93 053,91 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 055 379,73 €	5 702 740,00 €	6 758 119,73 €
	Dépenses réalisées (1)	639 436,92 €	5 322 871,05 €	5 962 307,97 €
	Restes à réaliser	33 213,01 €	0,00 €	33 213,01 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	789 287,60 €	157 762,86 €	947 050,46 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	568 521,64 €	102 115,71 €	670 637,35 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	1 357 809,24 €	259 878,57 €	1 617 687,81 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	59 840,90 €	0,00 €	59 840,90 €
Résultat cumulé	Excédent /déficit	1 417 650,14 €	259 878,57 €	1 677 528,71 €

Le Vice-Président d'Arsud (ou à défaut le doyen d'âge) :

- Propose au Conseil d'Administration d'approuver le Compte Financier Unique 2025 d'Arsud,
- Propose au conseil d'administration de donner pouvoir au Président d'Arsud pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité (dont 1 abstention).

Fait à Bouc-Bel-Air, le 24 mars 2026

Le doyen du Conseil d'Administration
Monsieur Jean-Pierre RICHARD